



Comment bénéficier de ces offres ?

- Notifiez à nos partenaires que vous êtes adhérent ou futur adhérent du label Gîtes de France®;
- Communiquez votre numéro porteur de projet ou adhérent. Cette indication permettra aux services commerciaux de nos partenaires de vous faire bénéficier des remises.
- **Vos demandes sont traitées par le service professionnel des partenaires, celui-ci vous demandera votre numéro SIRET.** Si vous êtes en attente de ce numéro, vous devrez leur communiquer impérativement dès réception de celui-ci.
- Pour la corse et les DOM - TOM, les conditions et coûts de livraison seront définis sur demande.